

PRS 2023-2028 : bilan annuel de mise en œuvre

18.8.2026 - | ARS Île-de-France

Dès sa publication, l'Agence régionale de santé Île-de-France a décidé de dresser annuellement le bilan des avancées de la mise en œuvre de son Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 et de partager ses priorités pour les années suivantes.

L'Agence régionale de santé Île-de-France publie chaque année le bilan de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé 2023-2028. Ces bilans annuels illustrent l'engagement de l'Agence à rendre compte chaque année de l'état d'avancement des actions entreprises et à communiquer des résultats concrets, dans une volonté de transparence vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires, des usagers et des citoyens. Cet exercice permet de mesurer les actions réalisées au cours de l'année mais aussi d'identifier les défis qu'il reste à relever collectivement pour répondre aux besoins de santé et d'accompagnement de la population francilienne.

L'ARS réaffirme son ambition de maintenir, pour la mise en œuvre du PRS, l'esprit de dialogue, de concertation et de co-construction qui ont prévalu lors de son élaboration. Il est essentiel que les diagnostics et les enjeux soient partagés et que l'ensemble des acteurs, les usagers et les citoyens restent pleinement associés et mobilisés dans la déclinaison territoriale de cette feuille de route. Le contrat de méthode, signé entre la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et l'ARS, formalise cet engagement et est le garant de la dynamique partenariale pour la mise en œuvre opérationnelle du PRS.

L'enjeu est désormais de poursuivre l'effort collectif de territorialisation des politiques de santé pour agir au plus près aux besoins des Franciliennes et Franciliens et tenir compte des spécificités de chaque territoire. La démocratie en santé constitue un levier essentiel pour relever ce défi et mobiliser nos partenaires et les citoyens.

Le contenu de ces bilans présente les actions emblématiques de l'année écoulée, les indicateurs clés et les priorités de l'année suivante pour chacun des six axes stratégiques du schéma régional de santé (SRS). Le volet « autorisations » du SRS a été révisé en juin 2025 puis en juin 2026 (voir Révision 2026 du PRS3 : lancement de la consultation | Agence régionale de santé Ile-de-France).

Pour mettre en valeur la territorialisation qui est à l'œuvre en Île-de-France, des fiches spécifiques donnent à voir les résultats obtenus et les projets qui se déploient sur le terrain dans chacun des départements d'Île-de-France.

PRS 2023-2028 - Bilan de la première année de mise en œuvre (2024) (pdf, 1018.98 Ko) PRS 2023-2028 - Bilan 2025 et perspectives 2026 (pdf, 3.17 Mo)

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/prs-2023-2028-bilan-annuel-de-mise-en-oeuvre>